

2023-0714
2023-02-28
Last reviewed 2020-5022 2022-07-11

BIOSAFE SYSTEMS, LLC

OxiDate® 2.0

SOLUTION

Bactéricide/fongicide à large spectre et assainisseur de surface dure

COMMERCIAL

Pour la répression ou la répression partielle des maladies sur les cultures étiquetées cultivées à l'intérieur (y compris dans les serres), dans les champs et dans les systèmes hydroponiques, ainsi qu'un assainisseur pour les surfaces et l'équipement dans les serres.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 32907 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS : Peroxyde d'hydrogène 27 %
Acide peracétique 2,5 %



AVERTISSEMENT – POISON

DANGER- CORROSIF POUR LES YEUX
DANGER-IRRITANT DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 à 1 050 litres

BioSafe Systems, LLC
22 Meadow Street
East Hartford (CT) 06108
É.-U.
Tél. : (888) 273-3088

MISE EN GARDE :

CORROSIF pour les yeux. Irritant sévère pour la peau. Cause une irritation de la muqueuse. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver immédiatement après tout contact et utilisation. Le produit peut être nocif en cas d'ingestion et peut être mortel en cas d'inhalation. Porter une combinaison, une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), des chaussures résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparations. Pendant l'application, porter une combinaison, une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Pour l'application pneumatique, porter une combinaison résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), un casque de protection, des bottes résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant les activités de mélange, de chargement, d'application a cabine ouverte, de nettoyage et de réparations. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque.

OxiDate 2.0 est un oxydant puissant et on a confirmé qu'il est corrosif pour les surfaces en métal. Bien rincer à l'eau tout l'équipement d'épandage après utilisation. Les attaches et surfaces en métal qui entrent en contact avec OxiDate 2.0, à la suite des applications quotidiennes, peuvent aussi se corroder. Expédier et entreposer à l'écart des aliments pour humains et pour animaux, des engrais et des semences.

Pour les applications foliaires dans les serres, dans les structures fermées, dans les champs et dans les systèmes hydroponiques :

Garder les personnes non protégées hors de la zone pendant la durée de l'application.

Ne pas pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées pendant 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

Pour une entrée hâtive dans les aires traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, les applicateurs/travailleurs doivent porter une combinaison, une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Pour les applications d'un brouillard ou d'une brume en serre et en structures fermées :

Garder les personnes non protégées hors de la zone de traitement de la serre pendant la durée de l'application.

Il est permis de pénétrer dans la serre uniquement après l'avoir entièrement aérée et que le brouillard ou la brume se soit dissipé.

Ne pas pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées pendant 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

En entrant dans une zone traitée de la serre tant que la zone n'a pas été complètement aérée et tant que les pulvérisations ne sont pas sèches, les applicateurs/travailleurs doivent porter une combinaison, une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), des chaussures résistant aux produits chimiques, et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.

Délai d'attente avant récolte (DAAR) de 0 jours.

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les abeilles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les abeilles dans les habitats à proximité du site de traitement. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Les utilisations en serre: Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Peut nuire aux abeilles ou aux autres arthropodes utiles, y compris ceux qui sont utilisés dans les serres. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles visitent activement les endroits traités.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

En raison des dommages probables aux muqueuses, le recours à un lavage gastrique peut être contre-indiqué. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES PLANTES :

Utiliser l'OxiDate 2.0 aux doses indiquées sur l'étiquette. Les solutions plus concentrées que celles recommandées sur cette étiquette peuvent occasionner des brûlures ou une nécrose des feuilles dans certaines cultures. OxiDate 2.0 a été conçu pour fournir une source équilibrée de la matière active directement sur la surface végétale. OxiDate 2.0 a été utilisé et testé sur plusieurs variétés de végétaux; cependant, la nature de la plante ciblée, les conditions environnementales, la vigueur du plant et l'utilisation d'autres pesticides peuvent tous affecter la sensibilité des plantes à OxiDate 2.0. La sécurité d'OxiDate 2.0 n'a pas été déterminée sur toutes les plantes et les cultures. Les plantes cultivées en serre diffèrent énormément de celles cultivées dans les champs. Donc, avant d'effectuer une application à plus grande échelle, tester l'OxiDate 2.0 aux doses indiquées sur l'étiquette sur un plus petit ensemble de plantes et surveiller l'apparition de symptômes de sensibilité avant de l'utiliser à grande échelle, tels que des taches jaunes ou brunes sur le feuillage, des « brûlures » aux extrémités des feuilles et/ou du jaune ou du brun au bord des feuilles.

Lire l'étiquette au complet avant d'utiliser ce produit. Utiliser seulement selon le mode d'emploi sur l'étiquette. Ne pas utiliser l'OxiDate 2.0 au-delà des doses recommandées.

PRÉPARATION DE LA SOLUTION :

OxiDate 2.0 agit le mieux lorsqu'il est dilué avec de l'eau propre contenant peu ou pas de matières organiques ou inorganiques et ayant un pH neutre. Rincer à fond la cuve de mélange à l'eau avant de mélanger le concentré. La solution de pulvérisation devrait être préparée juste avant son application et être utilisée aussi rapidement que possible. Ne pas réutiliser une solution déjà mélangée. Préparer une solution fraîche chaque jour.

COMPATIBILITÉ DES MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte.

L'utilisateur devrait communiquer avec BioSafe Systems, LLC au (888) 273-3088 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

OxiDate 2.0 est utilisé pour la répression ou la répression partielle de nombreuses maladies dans les cultures figurant sur les étiquettes cultivées à l'intérieur (y compris dans les serres), dans les champs et dans les systèmes de culture hydroponiques.

Ce produit agit immédiatement au contact avec n'importe quelle surface d'une plante pour la répression ou la répression partielle des maladies des plantes – voir le tableau Instructions pour l'application foliaire. On doit assurer une bonne couverture et il faut bien mouiller le feuillage. Pour accroître la couverture et la pénétration du produit pulvérisé, utiliser un agent

mouillant ou un surfactant non ionique à raison de 0,10 % à 0,125 % v/v (0,1 L à 0,125 L pour 100 L de solution de pulvérisation).

Pour optimiser la répression ou la répression partielle des maladies visées, appliquer OxiDate 2.0 avant le développement de la maladie ou dès ses premiers stades.

Préparer une solution de travail fraîche juste avant son application. Ne pas utiliser un restant de solution pour l'application suivante.

OxiDate 2.0 agit par contact superficiel avec les plantes traitées. Il est important de s'assurer de bien humecter toutes les surfaces de la plante, y compris le feuillage supérieur et inférieur, les hampes, les branches et les tiges pour assurer un plein contact avec les tissus de la plante et des fleurs. Pulvériser les plantes jusqu'à ce que le produit commence à ruisseler pour obtenir une couverture complète et égale de toutes les parties de la plante au-dessus du sol.

Le volume de solution de travail utilisé par hectare varie selon la taille de la plante, son stade de croissance, la densité de plantes, les conditions météorologiques et d'autres facteurs. Calibrer le volume de solution de pulvérisation par hectare avec l'équipement de pulvérisation qui sera utilisé, et ce, avant d'appliquer la solution pour s'assurer qu'il y a suffisamment de matière active dans la solution.

Ne pas pulvériser OxiDate 2.0 par temps très chaud, par sécheresse ou lorsque les plantes sont peu vigoureuses. Pour les utilisations extérieures, éviter d'appliquer avant la pluie. Le moment idéal pour l'application du produit est tôt le matin ou en fin d'après-midi, lorsque la température est plus fraîche.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mise en Garde Environnementales.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers

l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.
- un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :					
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat estuarien ou marin d'une profondeur de:		Habitat terrestre	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Raisin, bleuet nain, fraise, haricots, tomates, laitue, céleri, betterave à sucre, pastèque, concombre, épinards d'eau Chinois, mûres et framboises, légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> et légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> repiquage en champ et en serre, betteraves rouges (jardinières) des champs, laitue pommée et laitue frisée Cannabis et chanvre industriel (cultivés uniquement pour l'extraction de cannabinoïdes)	1	1	1	1	1	
	Pomme de terre, citrouille, courgette, houblon	2	1	1	1	1	
Applicateur pneumatique	Pomme, poire, raisin, bleuet en corymbe, cerise douce, mûres et framboises	Début de la croissance	20	10	4	1	1
		Fin de la croissance	10	4	2	1	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Ne pas appliquer plus de 93,5 L d'OxiDate 2.0 par hectare par application.

APPLICATIONS AU CHAMP, EN SERRE, STRUCTURES FERMÉES ET HYDROPONIQUES

Lorsqu'appliquer selon le mode d'emploi, OxiDate 2.0 réprimera les maladies indiquées ci-dessous sauf indication contraire.

Instructions pour l'application foliaire

Moment de l'application :

Commencer les applications sur les feuilles, les branches et les tiges avant le début ou dès les premiers signes de la maladie, et/ou lorsque les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie. Appliquer la pulvérisation diluée jusqu'au point de l'écoulement pour obtenir une couverture complète et uniforme.

Le nombre maximal d'applications par année est 8.

Appliquer aux intervalles de 7 jours, tout dépendant du niveau de pression exercé par la maladie. Lorsque les conditions de la maladie sont graves, réduire les intervalles de pulvérisation à une fois tous les 5 jours et utiliser des doses de dilution plus élevées si une gamme de doses est indiquée pour cette culture.

Délai d'attente avant la récolte = 0 jour.

Culture cultivé en champ	Maladies ciblées réprimées	Dose d'emploi
Bleuet	Répression partielle de la pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
	Répression partielle de la brûlure phomopsienne (<i>Phomopsis vaccinii</i>)	
Raisin	Répression partielle de la pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L

	Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>) Tache de la tige et des feuilles et pourriture des fruits (<i>Phomopsis viticola</i>) Répression partielle de l'oïdium (<i>Erysiphe necator</i> syn. <i>Uncinula necator</i>) Répression partielle de la moisissure grise des grappes (<i>Botrytis cinerea</i>) Répression partielle de la pourriture aigre (<i>Saccharomyces</i> spp., <i>Acetobacter</i> spp.)	d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Fraise (des champs)	Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Pomme, poire	Répression partielle de feu bactérien (<i>Erwinia amylovora</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Pomme	Répression partielle de la tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>) Oïdium (<i>Podosphaera leucotricha</i>) Répression partielle de la pourriture noire (<i>Botryosphaeria obtusa</i>) Tache de suie (complexe pathologique causé par <i>Peltaster fructicola</i> , <i>Geastrumia polystigmatis</i> et <i>Pseudocercospora</i> spp.) Chiure de mouche (<i>Zygothia jamaicensis</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Haricots et soja	Répression partielle de la brûlure bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>phaseoli</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Cerises (douce)	Réduction des troubles de la macération pelliculaire (espèces de levures associées :	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L

	<i>Aureobasidium pullulans</i> , <i>Candida railenensis</i> , <i>Cryptococcus victoriae</i> et <i>Hanseniopsis uvarum</i>)	d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Betterave à sucre, betteraves rouges (jardinières), betteraves (des champs)	Répression partielle de la cercosporiose (<i>Cercospora beticola</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Pastèque	Répression partielle de la pourriture noire (<i>Didymella bryoniae</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A (mûres et framboises) *	Répression partielle de la brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>) Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Tomate	Répression partielle du terreau de feuilles (<i>Passalora fulva</i> syn. <i>Cladosporium fulvum</i>) Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Concombre	Répression partielle du mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>), Flétrissement bactérien (<i>Erwinia tracheiphila</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Laitue pommée, laitue frisée	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Oignon (bulbe et oignon vert)	Brûlure bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol) Ajouter un surfactant non ionique à 0,125 % (vol/vol) (125 mL pour 100 L de bouillie de pulvérisation)
Céleri	Mildiou (<i>Peronospora umbelliferum</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L

		d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Houblons	Répression partielle de l'alternariose du cône (<i>Alternaria alternata</i>) Répression partielle de la pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 à 2,5 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 à 2,5% (vol/vol)
	Mildiou (<i>Pseudoperonospora humuli</i>), Oïdium (<i>Podosphaera macularis</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Pomme de terre	Répression partielle de la pourriture grise bronzée (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 2,5 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 2,5 % (vol/vol)
	Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	
	Tache alternarienne (<i>Alternaria alternata</i>)	Diluer 1,0 à 2,5 mL de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 à 2,5 % (vol/vol)
Cannabis et chanvre industriel (cultivés pour l'extraction de cannabinoïdes)	Répression partielle de l'oïdium (<i>Podosphaera macularis</i>) Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Citrouille	Répression partielle de l'oïdium (<i>Podosphaera fusca</i>)	Diluer 2,5 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 2,5 % (vol/vol)
Courgette	Répression partielle de l'oïdium (<i>Erysiphe cichoracearum</i>)	Diluer 2,5 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 2,5 % (vol/vol)
Épinards d'eau Chinois (des champs)	Répression partielle de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B (Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i>) (repiquage en plein champ et en serre) : Bourse-à-pasteur; Brocoli chinois; Chou à	Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)

<p>faucher; Chou à grosses côtes; Chou cavalier; Chou frisé; Chou pak-choï; Colza; feuille; Cresson alénois; Cresson de fontaine; Cresson de terre; Feuille de moutarde; Maca; Mizuna; Moutarde d'Abyssinie; Navet, feuille; Radis, feuille; Rapini; Roquette; Roquette sauvage; et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées</p>		
<p>GROUPE DE CULTURES 5-13 (légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i>) (repiquage en plein champ et en serre) : Brocoli; Chou de Bruxelles; Chou pé-tsaï; Chou pommé; Chou-fleur; et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées</p>	<p>Mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)</p>	<p>Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)</p>

* SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A (mûres et framboises) : Mûre (*Rubus eubatus*, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); mûre de Logan; framboise (noire et rouge); framboise sauvage; et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Culture Cultivé à l'intérieur	Maladies ciblées réprimées	Dose d'emploi
Cannabis et chanvre industriel (pour l'extraction de cannabinoïdes uniquement) cultivés dans des serres et autres structures fermées	Oïdium (<i>Golovinomyces cichoracearum</i>) Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Laitue hydroponique	Répression partielle de l'oïdium (<i>Erysiphe cichoracearum</i>)	Diluer 0,3 L de produit dans 100 L d'eau, c. à d. 0,3 % (vol/vol)
Tomate (de serre)	Répression partielle du terreau des feuilles (<i>Passalora fulva</i> syn. <i>Cladosporium fulvum</i>) Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Fraise (de serre)	Moisissure grise des fruits (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)
Épinards d'eau Chinois (de serre)	Répression partielle de la pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Diluer 1,0 L de produit dans 100 L d'eau, c.-à-d. 1,0 % (vol/vol)

NOTE À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES APPLICATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES.

Les traitements par aérosol ou par brouillard pour la gestion des maladies foliaires dans les cultures étiquetées (voir le tableau ci-dessus) cultivées à l'intérieur (y compris dans les serres), les structures fermées et dans les systèmes de culture hydroponiques.

OxiDate 2.0 peut être appliqué sous forme d'aérosol ou de brouillard à l'aide d'un équipement commercial de brumisation à froid ou à chaud. Appliquer une solution d'OxiDate 2.0 à raison de 1,0 % à 2,0 % v/v avec de l'eau jusqu'à obtenir une distribution égale sur la surface des feuilles et des tiges (fruits) et un temps de contact d'au moins 10 secondes avec la solution de brouillard appliquée soit atteint.

Toujours tester la solution en appliquant le brouillard sur quelques plantes d'abord à ces concentrations et en s'assurant qu'elles ne sont pas blessées, avant de procéder à une application à plus grande échelle. Dans le cas des cultures qui sont en floraison et/ou qui ont une faible tolérance à OxiDate 2.0, ne pas dépasser la concentration de solution de 1,0 %. Répéter l'application une fois tous les 5 à 7 jours, jusqu'à un maximum de 8 applications par année. Utiliser un agent dispersant approuvé et compatible pour minimiser l'évaporation de l'aérosol appliqué et optimiser le dépôt du produit sur la surface de la plante.

Pour les applications sur les surfaces et l'équipement dans les serres et les structures fermées

Pour nettoyer et désinfecter le bois et les surfaces dures non poreuses : Diluer entre 3,3 mL et 20 mL d'OxiDate 2.0 par litre d'eau propre. Utiliser la concentration supérieure (p. ex., 20 mL/L) pour le traitement des endroits très sales ou contaminés.

Mode d'emploi :

- 1) Balayer les lieux et enlever tous les débris végétaux. Utiliser un pulvérisateur puissant pour laver toutes les surfaces et enlever les saletés;
- 2) Utiliser la dilution d'OxiDate 2.0 appropriée (voir les doses d'utilisation);
- 3) Appliquer la solution à l'aide d'un pulvérisateur ou d'une machine à mousser pour mouiller à fond toutes les surfaces. Laisser la solution rester en contact avec les surfaces pendant au moins 10 minutes. Laisser sécher à l'air;
- 4) Il faut peut-être frotter les surfaces pour enlever les proliférations d'algues et de champignons après le traitement; ensuite réappliquer OxiDate 2.0 sur la zone de traitement;
- 5) Appliquer le produit dans le cadre d'un nettoyage régulier.

Pulvérisation : Pulvériser le produit jusqu'au ruissellement. Laisser la solution reposer sur les surfaces pendant 10 minutes.

Mousse : Appliquer OxiDate 2.0 comme traitement mousse pour optimiser le contact sur les surfaces en bois et les surfaces verticales et irrégulières telles que les grillages métalliques et l'acier de construction où le contact est difficile à maintenir avec des traitements générant de grosses gouttelettes. Ajouter un moussant au réservoir de pulvérisation qui contient la solution diluée d'OxiDate 2.0. Appliquer la mousse jusqu'à ce que la surface traitée soit complètement couverte, puis laisser reposer 10 minutes. Laisser sécher à l'air la surface traitée à la mousse. Ne pas rincer.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit frais et bien aéré, hors de la portée des enfants et loin de l'ensoleillement direct la nourriture pour les humains et les animaux. Ne pas laisser le produit surchauffer lors de l'entreposage. Cela pourrait entraîner la dégradation du produit et le rendre moins efficace. Puisque OxiDate 2.0 est un agent oxydant puissant, le contact avec les combustibles peut causer un incendie. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ELIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.